

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2018

114x18

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un nouveau dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur de l'éducation par le numérique afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une république numérique » publiée le 7/10/2016.

Ainsi le projet de la commune visant à favoriser l'acquisition de compétences numériques en équipant progressivement les écoles de VPI et d'équipements informatiques associés est éligible.

Il est prévu d'installer progressivement ces matériels dans les écoles de la ville en plusieurs phases.

Le plan de déploiement démarrera par l'équipement de l'école des Amandiers et de l'école des Cadeneaux.

Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 € HT/an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée (60%)
Équipement des écoles Amandiers et Cadeneaux de VPI et d'équipements informatiques associés	107 565 €	64 539 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif détaillé ci-dessus au taux maximum de 60%
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juin 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA